



Volume 17

Issue – 2, June 2022

Loi sur la biodiversité et agriculture durable à Madagascar

Auteur : RABARISON Irène Odette

Madagascar, la grande île, se situe dans l'est de l'Afrique. Le pays compte un capital social et humain composé par les 25 674 196 *individus* qui y résident. Comme les ressources naturelles abondent au cœur du pays, 80,7 % de la population vivent grâce à l'agriculture. Riche en biodiversité qui fait la grande partie de son capital naturel, dont forêts, faune, flore, zones humides, terres agricoles, l'île abrite quatre écorégions (paysages d'importance internationale pour leur richesse biologique). Ses richesses biologiques se trouvent dans la partie orientale, sur les hauts plateaux au centre, dans la côte du nord-ouest et la région du sud-ouest et sont uniques en leur genre.

L'abondance de cette biodiversité s'avère une opportunité pour jouir d'un potentiel exceptionnel pour le développement agricole du pays. Cependant, « *l'agriculture malgache est enlisée dans un cercle vicieux de pauvreté rurale et de dégradation des ressources naturelles, qui pose le problème de la durabilité de ses modes de production* ». La faiblesse de la performance industrielle est remarquable. « *Le secteur secondaire ne contribue à Madagascar qu'à hauteur de 14 % du PIB en moyenne* ».



Cet article illustre l'interaction entre la biodiversité et l'agriculture durable afin de recenser les lois adoptées pour protéger et mettre en valeur la richesse naturelle de Madagascar.

La population malgache, qualifiée de rurale, vit d'une «*agriculture de subsistance, caractérisée par la prédominance de modes de production basés sur des techniques culturelles traditionnelles* », dépendante de la biodiversité et d'autres ressources naturelles existantes.

La biodiversité est à la base de toute la production agricole, du point de vue du nombre d'espèces utilisées que des nombreuses variétés sélectionnées. Elle suscite une activité économique liée à la transformation locale des ressources pour l'alimentation, la médecine traditionnelle et pour d'autres savoir-faire locaux et traditionnels.

La biodiversité est utilisée par des industries locales et d'autres firmes étrangères et constitue un paramètre à haute valeur ajoutée pour l'industrie agricole. Elle fournit des matières premières naturelles pour les industries alimentaires, la fabrication de médicaments, décoration et dans bien d'autres domaines variés.



© 2022 Pervenche de Madagascar N.S Catharantus roseus / RABARISON I.

La biodiversité contribue au développement naturel de tous les écosystèmes et est utilisée par les chercheurs dans le domaine des biotechnologies et des manipulations génétiques. Elle participe à la fertilisation des sols, à la régulation du cycle hydrologique et à l'épuration des eaux.

Pour la gestion durable de la biodiversité, les pouvoirs publics ont mis en œuvre progressivement des lois concernant le sujet. Ainsi, des textes votés selon une procédure législative établie ont été promulgués. La promulgation de ces lois a été faite dans le but de valoriser et de protéger la biodiversité, conformément au dispositif d'accès et de partage des avantages initiés par la Convention de Rio sur la biodiversité (1992). Ces lois incitent les

agriculteurs et les acteurs de la filière à tirer parti de la richesse en patrimoine naturel au profit de l'agriculture durable.

Des lois malgaches, comme celle n° 62-026 du 13 juillet 1962, ayant pour objet la préservation de la biodiversité sont abrogées et remplacées par l'ordonnance n° 73-050 du 07 juillet 1973, elle-même remplacée par l'ordonnance n° 82-029 du 06 novembre 1982 (J.O. du 22/09/73) et la loi n° 70-004 du 23 juin 1970 portant autorisation de ratification de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 16 septembre 1968 (J.O. du 25/06/70).

Par ailleurs, la Loi n° 71-006 du 30 juin 1971 établissant un droit de sortie sur les animaux sauvages et les orchidées (J.O. du 03/07/71) et celle n° 2005-020 du 27 juillet 2005 sur la concurrence ont prévu pour règlementer l'exploitation et/ou la commercialisation de la biodiversité.

D'autres lois sont prescrites pour la gestion de cette cause comme les lois n° 96-025 du 30 septembre 1996 relatives à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables, la loi n° 97- 017 du 08 août 1997, celle n° 2020-003 sur l'Agriculture biologique à Madagascar et la loi n° 2006-030 du 24 novembre 2006 relative à l'élevage au sein du pays. La loi n°86-017 de son côté, se porte sur la ratification de l'ordonnance n°86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire.

La loi n° 95-013 du 09 août 1995 approuvant la Convention sur la Diversité Biologique protège les secteurs d'activités qui œuvrent dans la conservation, l'incitation, la coercition, la dissuasion et le respect de l'utilisation de la ressource naturelle du pays. Des mesures administratives, législatives et de politiques sont prévues pour la protection, pour la valorisation, exploitation et commercialisation raisonnées des éléments provenant de la biodiversité du pays.

La biodiversité possède une valeur à la fois scientifique, économique, sociale, culturelle et esthétique. Le pays a besoin d'une agriculture productive durable qui « valorise au mieux la biodiversité présente dans les exploitations agricoles ». Par la suite, il est important d'accélérer les transferts de technologie Nord-Sud et Sud-Sud, dans le respect de la loi et au profit de la population locale. Cependant les politiques de développement agricole et industriel doivent être adaptées aux particularités nationales voire locales. Et il s'avère crucial de déterminer les moyens d'appuyer au mieux l'application des lois permettant de concilier la conservation de la biodiversité et l'agriculture durable.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau du WWF pour Madagascar et l'Océan Indien Occidental. L'île aux trésors: Biodiversité : nouvelles espèces découvertes (1999-2010). [en ligne]. Disponible sur : <https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/lr_madagascar_new_species_french_1_june_2011_1.pdf>. (Page consultée le 01/04/2022)

FAO. Agriculture durable et biodiversité - Des liens inextricable. [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.fao.org/3/i6602f/i6602f.pdf>>. (Page consultée le 18/04/2022)

Nations Unie. Convention sur la diversité biologique. [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>>. (Page consultée le 18/04/2022)

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES). Rapport de débats dans le cadre du forum sur le développement industriel. [en ligne]. Disponible sur : <<http://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/15151.pdf>>. (Page consultée le 01/04/2022)

Galletti Florence. La gestion juridique de la biodiversité dans un pays en développement. [en ligne]. Disponible sur : <https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/010042331.pdf>. (Page consultée le 18/04/2022)

MADATOURS. Textes législatifs et réglementaires nationaux régissant la gestion de la Diversité Biologique [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.madatours.com/biodiversite-madagascar-diversite-biologique/politique-environnementale/legislation/>>. (Page consultée le 02/04/2022)

Marie-Hélène Dabat, Bénédicte Gastineau, Olivier Jenn-Treyer, Jean-Pierre Rolland, Cécile Martignac, Alain Pierre-Bernard. L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo-économique ? [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008-2-page-189.htm>>. (Page consultée le 02/04/2022)

Marie-Hélène Dabat et Olivier Jenn-Treyer. Des trappes de pauvreté au développement durable de l'agriculture malgache. In : Bénédicte Gastineau, Flore Gubert, Anne-Sophie Robilliard et François Roubaud (dir.). Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement [en ligne]. Disponible sur : <<https://books.openedition.org/irdeditions/1907?lang=fr>>. (Page consultée le 28/03/2022)

Pierre-Noël Giraud, Denis Loyer. Capital naturel et développement durable en Afrique. [en ligne]. Disponible sur : <http://open-library.cirad.fr/files/2/216__1188776380.pdf>. (17/04/2022)

RABARISON Harison, RANDRIAMAHALEO Sahoby Ivy, ANDRIAMBELO Fara Mihanta, RANDRIANASOLO Hanitra Lalaina. Stratégie et plans d'actions nationaux pour la biodiversité. [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cbd.int/doc/world/mg/mg-nbsap-v2-fr.pdf>>. (Page consultée le 11/04/2022)

Robert Barbault, Jacques Baudry, Françoise Burel, Isabelle Doussan, Éric Garnier, Felix Herzog, Robert Lifran, Michel Trommetter, Sandra Lavorel, Jean Roger-Estrade, Jean-Pierre Sarthou, Xavier Roux. Biodiversité et agriculture : éléments de cadrage. In Agriculture et biodiversité (2009), pages 9- 19. [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.cairn.info/agriculture-et-biodiversite--9782759218240-page-9.htm>>. (Page consultée le 02/04/2022)

Xavier Le Roux, Robert Barbault, Jacques Baudry, Françoise Burel, Isabelle Doussan, Éric Garnier, Félix Herzog, Sandra Lavorel. Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies. [en ligne]. Disponible sur : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01173738>>. (Page consultée le 11/04/2022)